

le programme d'investissements publics et apporter des contractions dans tous les domaines étrangers à l'effort de défense. De même, au secteur de l'industrie privée, l'application des règlements relatifs à l'emploi de l'acier met au premier plan les investissements essentiels.

**Logement.**—Près de 92,000 unités de logement ont été achevées en 1950 au Canada, dont deux sur cinq ont été construites avec l'aide du gouvernement fédéral, grâce surtout à la loi nationale sur l'habitation. En vertu des modifications apportées en 1949 à la loi nationale sur l'habitation, sept provinces ont adopté au cours de l'année des lois leur permettant de participer à des projets conjointement avec le gouvernement fédéral. Les entreprises visées comprennent l'aménagement de terrains et la construction de logis pour la vente ou la location. Des projets des deux genres ont été mis en chantier. Il faut prévoir que le nombre de logements qui seront commencés en 1951 sera moins élevé qu'en 1950 parce que les matériaux de construction seront moins abondants, mais il est entendu, cependant, que le bâtiment aura la priorité après les entreprises de défense.

**Sécurité sociale.**—Une enquête parlementaire a eu lieu en 1950 au sujet d'un plan général de pensions de vieillesse. A la suite du rapport du comité, des pourparlers ont été tenus tard dans l'année entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les efforts visant à mettre en œuvre prochainement un plan bien déterminé ont donné de bons résultats.

En février 1950, la loi de l'assurance-chômage a subi diverses modifications importantes, dont les principales ont été l'établissement, moyennant certaines conditions, de prestations supplémentaires à l'égard des trois premiers mois de chaque année civile, et l'élargissement des cadres de façon à englober les personnes qui gagnent jusqu'à 4,800 dollars ainsi que les ouvriers de la forêt. Les taux des contributions et des prestations ont été augmentés et le niveau de revenu permmissible en période de chômage a été relevé.

Depuis 1948, le gouvernement fédéral verse des subventions-santé qui s'appliquent à diverses initiatives dans le domaine de la santé et qui dépendent des déboursés fixes effectués par les provinces dans le même domaine. Les dépenses effectives du gouvernement fédéral en 1950 se sont élevées à 22 millions de dollars et, à la fin de l'année, le nombre d'initiatives lancées était d'environ 3,000.

**Généralités.**—La loi sur les mesures transitoires a été prorogée l'an dernier jusqu'au 30 avril 1951. Le gouvernement a annoncé que la régie fédérale des loyers prendrait fin à l'expiration de la loi à cette date bien que la nouvelle loi sur les pouvoirs d'urgence lui confère l'autorité de rentrer dans ce domaine au besoin. Terre-Neuve et la Saskatchewan ont déjà établi un régie provinciale des loyers. Cette régie existait à Terre-Neuve avant son entrée dans la Confédération et, en Saskatchewan, elle est en vigueur depuis avril 1950. Plusieurs autres provinces ont dit leur intention d'établir aussi une régie. Ce sont l'Ontario, le Québec, l'Alberta et le Manitoba.

En 1950, le soutien des prix agricoles a été étendu aux œufs et au beurre par l'entremise de la Commission du soutien des prix agricoles. Grâce à un crédit spécial du Parlement, le fromage et le bacon fournis en vertu des contrats d'exportation ont bénéficié d'un prix de soutien.